



# Bulletin municipal de Liesle

## Le mot du maire

Après ces quelques mois d'été majoritairement caniculaires entrecoupés d'orages bénéfiques à la fois pour nous et pour la végétation qui est encore bien verdoyante. J'espère que vous avez bien profité sans trop souffrir, un adjoint de la mairie M. DALOZ est passé voir les anciens qui vivent seuls pour s'assurer que toutes les recommandations étaient bien suivies et proposer de l'aide si besoin.

Je remercie toutes les personnes qui ont participé et ont permis la réussite des différentes manifestations et aménagements communaux.

**Octobre**

**2023**

Fin juillet la fête, bien que pas complète pour les ados et les adultes, a tout de même rencontré un certain succès, une ambiance familiale. Le concert et la buvette du dimanche soir, le bal du lundi avec les feux d'artifices ont été très appréciés.

L'aménagement du bois du Curé est finalisé, c'est une réussite, je vous invite à vous y rendre.

La bibliothèque a repris ses activités et permanences. Vous êtes vivement invités à vous y rendre, les bénévoles vous recevront chaleureusement et vous conseilleront.

La rentrée scolaire s'est bien passée, avec 65 élèves inscrits. Les enseignantes Mmes MOUROT Maria, CHOBLET Gwenaëlle et GARNIER Julie sont toujours en poste, Mme Morgane BIAZZO assure l'emploi d'ATSEM.

Le service scolaire fonctionne presque à plein régime, entre 28 et 35 enfants inscrits pour les repas.

Une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) a ouvert ses portes début octobre dans le logement au rez-de-chaussée de l'ancienne école libre, elle sera tenue par Mmes Valérie AMMAM et Mélodie BELMHADI d'Arc et Senans. Ces assistantes maternelles proposent un accueil pour sept enfants, venant de Liesle et des environs, elles complètent l'offre de garderie sur le village déjà en place par les assistantes maternelles indépendantes.

Les deux études, révisions du service d'eau et d'assainissement, sont en cours.

Pour ceux qui sont concernés par l'assainissement non collectif (SPANC), je vous invite à lire attentivement le bulletin de la CCLL ci-joint, vous y trouverez une page d'informations et de conseils utiles.

Je profite de cette rentrée pour vous rappeler que :

Toutes constructions, travaux modifiant une façade ou une toiture, pose d'une clôture doivent faire l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux. Tous travaux non déclarés ou non conformes peuvent avoir aujourd'hui une conséquence sur la vente de votre bien. Si vous avez un doute, demandez conseil.

Les propriétaires doivent élaguer tous les arbres et les haies qui débordent sur la voie publique ou qui, par leur hauteur, risquent d'endommager les fils et les poteaux de téléphonies ou d'électricité. En cas d'incidents, le propriétaire peut se voir appliquer une amende.

C'est avec tristesse en clôturant ce bulletin que nous apprenons le décès de notre doyenne Mme BOURGEOIS Marie, elle était à l'aube de ses 101 ans (le 28 octobre prochain). Elle a eu la chance de vivre dans sa maison "bon pied bon œil" jusqu'à samedi, toutes nos pensées à sa famille.

**Simone VALOT**



# Infos mairie

## Limitation à 30 km/h et C chaussée à voie centrale banalisée

La vitesse des véhicules circulant dans les rues mais surtout sur les routes départementales qui traversent notre village est une source de préoccupations pour les administrés et particulièrement les riverains de ces voies qui aspirent à davantage de sécurité et une meilleure qualité de vie.

La municipalité a échangé et a rencontré les administrés ainsi que les représentants du Département, gestionnaire des routes départementales 12 et 17. De ces échanges et réflexions, deux grands principes ont été retenus et ont été validés lors du conseil municipal du 13 juin dernier.

Le premier consiste en une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble des rues de la commune dont les 2 traversées (RD 12 et 17) et ce depuis chaque panneau d'entrée d'agglomération.

Le second adopte la mise en œuvre d'un marquage type CVCB (Chaussée à Voie Centrale Banalisée) sur l'ensemble des linéaires des 2 RD qui traversent la commune afin d'améliorer la sécurité des cyclistes (et de contraindre par la même occasion la réduction à 30 km/h).

Les 3 fondements de la CVCB sont les suivants :

- Suppression de la ligne blanche médiane qui sépare habituellement les sens de circulation ;
- Création de deux rives latérales, qui ne sont toutefois pas considérées comme des bandes cyclables au sens du Code de la Route, puisque les véhicules empruntent ces rives pour se croiser en vérifiant l'absence de cyclistes ;
- Matérialisation induite d'une voie centrale rétrécie, de largeur insuffisante pour permettre le croisement des véhicules automobiles.



D'un point de vue du calendrier, un levé topographique des RD 12 et 17 qui traversent notre commune est en cours de réalisation. Une fois ce levé finalisé, il permettra une définition fine des travaux à réaliser (signalisation horizontale et verticale, travaux sur regards...). Viendra ensuite la mise en œuvre à proprement parlé des choix arrêtés. Ceux-ci interviendront si possible avant la période hivernale ou, au plus tard, au printemps 2024.

**Mathieu LINIGER**



Le Doubs est passé en niveau d'alerte crise sécheresse depuis le 18/09/2023, et la situation n'a pas évolué au vu du manque de précipitations. Sont ainsi interdits, en autres choses, pour ce qui touchent les particuliers :

- l'arrosage de toutes plantations et espaces verts, sauf les potagers entre 20h et 8h et uniquement avec de l'eau de récupération de pluie
- le lavage des voitures
- le lavage des toitures, façades, terrasses, sauf pour les travaux programmés avant le passage en alerte renforcée et effectués par un professionnel
- le remplissage et la mise à niveau des piscines.

Le contrevenant est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à 1500 euros.

Pour rappel, l'eau que nous tirons du robinet provient de la nappe alluviale de la Loue, rivière actuellement en situation d'étiage sévère (niveau d'eau anormalement bas).

**Merci de votre compréhension et du respect de la ressource**



## A l'ambic



Le fonctionnement de notre alambic pour la période allant de décembre 2022 à août 2023.

7 personnes ont retenu le local pour 10 journées de distillation.

Ces chiffres sont moindres que l'année précédente mais peuvent s'expliquer par une faible production en fruits en 2022.

Nous tenons à remercier Alain Chevalier pour son implication dans la gestion des rendez-vous, l'état des lieux et l'entretien du matériel mis à la disposition de chacun des distillateurs et ce depuis des années.

Jean-Marie DALOZ



Espace des plus grands



Espace des plus petits

Elles disposent de 7 agréments pour accueillir des jeunes enfants dans un logement communal rue Bourg sec. Ce dernier a été rénové en partie par la commune et par les occupants pour en faire un endroit agréable. Bravo pour cet aboutissement !

## E cole



Maria MOURROT, directrice de l'école est au côté de Morgane BIAZZO.

Morgane a été recrutée par la commune en tant d'ATSEM, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles depuis la rentrée 2023.



## Bibliothèque

Les après-midi de jeux reprennent. Les deux premières dates sont fixées aux 18 octobre et le 29 novembre.

Les horaires d'ouverture ne changent pas : mardi de 16h30 à 18h et samedi de 14h à 15h30.

Certains lecteurs possèdent encore des livres, prêtés parfois depuis plus d'un an. Nous vous rappelons que le règlement prévoit une facturation de ces ouvrages. Merci aux retardataires de les rapporter au plus vite.

Claire CASENOVE

## Maison d'Assistants Maternelles Univers enchanté

Après un long parcours administratif et de mise en place de leur projet, Melodie Belmahdi et Valérie Ammann ont pu organiser une porte ouverte ce samedi 7 octobre. Après avoir passé une semaine d'adaptation, petits et grands sont ravis de leur lieu de vie.







# La fête patronale de Liesle



La traditionnelle fête de Liesle, sous le vocable de Saint Etienne a bien eu lieu cette année sur la grande place du village. Tradition immémoriale, source de rencontre, de partage, de rire et de nuit courte. Chaque génération aurait bien à raconter tant les souvenirs abondent.

Souvenirs des grandes messes solennelles où l'église faisait salle comble et où le « ite missa est » sonnait le gong de l'apéritif dans la buvette improvisée du local des pompiers.

Souvenirs des repas de famille où la table nécessitait quelques rallonges pour régaler les convives et où les enfants s'impatientaient aussi, devant la longueur des mets et l'envie d'aller digérer sur les chevaux de bois.

Souvenirs des onctueuses et délicieuses brioches de la boulangerie Poupée (qui réalisait sans doute le meilleur jour de l'année).

Souvenir de jeux en tout genre, sans oublier la fidèle pesée du lapin qui, après trois jours, partait chez l'heureux et bon évaluateur !

Souvenir des bals lors desquels l'accordéon battait son plein jusqu'au petit matin.

Souvenir d'une population qui restait dans son village pour faire la fête et n'aurait loupé ça pour rien au monde tant les occasions étaient rares.

Il était un jeu, naguère, qui ne manquait jamais non plus dans les fêtes, réjouissances et autres Kermesses : Le jeu du Chamboule tout.

C'est un peu ce que nous avons vécu cette année avec une fête version réduite et bien loin des traditionnelles activités habituelles.

D'abord la date ! Les forains suivant un itinéraire précis ne pouvaient venir nous divertir le premier week-end d'août ! Saint Etienne qui avait aussi l'habitude d'être honoré le dimanche suivant le 3 août, le fut avec une semaine d'avance pour ajuster les plannings. Puisse-t-il ne pas nous en tenir rigueur.

Les attractions restaient présentes mais pour un public très jeune. La municipalité ne put obtenir le concours des manèges pour les ados et grands adultes. Là encore, les forains restant maîtres de la situation.

Le traditionnel et si populaire concours de Boules du restaurant « le Petit Lieslois » fut annulé faute de personnel. Tout comme le concours de belotte, d'habitude si prisé. L'association ne comptant que quelques bénévoles, priva les joueurs de venir taper le carton.

Heureusement le concert du dimanche soir, le bal du lundi et le traditionnel Feu d'artifice ont réconcilié les participants et, sous la lumière éblouissante du bouquet final, peut-être aurions-nous pu songer à faire un vœu pour l'an prochain : que la fête de Liesle se perpétue pour ensemble faire toujours battre le cœur de notre village.



Alain CUSSEY



# Infos mairie

## Extinction de l'éclairage public nocturne

Lors de la séance du 13 juin dernier, le conseil municipal a délibéré en faveur de l'extinction de l'éclairage public la nuit entre 23h00 et 5h00. En effet, depuis plusieurs années, cette pratique tend à se démocratiser dans nos agglomérations. Mais pour que cette décision puisse être effective dans notre village, un changement des 8 horloges qui régulent le fonctionnement des mâts d'éclairage est nécessaire. Cette mesure en faveur des économies d'énergie mais surtout en faveur de l'environnement (en réduisant la pollution lumineuse) peut questionner. Des inquiétudes vis-à-vis du vol ou de la sécurité routière peuvent légitimement être exprimées, mais les réponses suivantes vérifiées au niveau national peuvent être apportées :

Les statistiques nationales démontrent que 80% des cambriolages ont lieu dans la journée. En effet, les voleurs ont besoin de lumière pour commettre leurs délits. Dans le noir, ils seraient paradoxalement plus visibles, étant empêchés de circuler feux éteints avec leur véhicule par exemple, ou étant contraints d'utiliser des lampes torches. L'extinction nocturne éviterait également les attroupements sur la voie publique au-delà d'une certaine heure.

L'éclairage public est avant tout destiné à éclairer les piétons. C'est pourquoi les horaires 23h à 5h du matin sont privilégiés pour l'extinction. En effet, les balades à pied sont limitées voire nulles à ces heures de la nuit. Cela implique effectivement pour les rares promeneurs nocturnes de changer leurs habitudes en s'équipant d'éclairage individuel. Les véhicules, eux, ont leur propre éclairage et les conducteurs ont tendance à ralentir leur vitesse en l'absence de lumière.

Mathieu LINIGER



## Liesloise, lieslois, sportifs de haut niveau

### Liam Couturier



**Carte d'identité :** 17 ans ,  
lieslois depuis 14 ans,  
ses parents sont Pauline et  
Dimitri

**Sport :** Rugby, licencié à  
Arbois puis à Pontarlier,  
joue à l'ABCD 15 à Dijon,  
Pôle espoir en poste de  
pilier

Comment es tu arrivé à ce sport ? Ma maman, mon papi et mes oncles m'ont orienté vers le rugby. Il faut dire que ma maman était à l'INSEP Judo (institut national du sport, de l'expertise et de la performance), qu'elle a fait les préparations des JO avec David Douillet. « bon sang ne saurait mentir », elle connaît son sujet en matière de sport.

**Comment as-tu été détecté ?** j'ai été repéré au niveau départemental à Besançon, puis j'ai participé aux inter-régionaux où nous étions 50. Ensuite j'ai intégré le centre de suivi du grand-est pendant 1 an. Nous étions 10. A l'issue de cette année, je faisais partir des 100 meilleurs joueurs de France puis dans le TOP 40. **En 2023, j'ai été sélectionné dans le groupe des 26 joueurs appelés à participer à un tournoi en Afrique du Sud pour 3 matchs.**

**Tes souhaits :** participer au tournoi des six nations – 18 ans. Intégrer un grand centre de formation. **Tes entraînements :** rugby, cardio, musculation complète ( force, abdo et endurance ) sans oublier la scolarité

**Les difficultés de ce sport :** rudesse et abnégation, s'adapter aux prérequis du jeu collectif

**Ta conclusion :** mon moteur, ma motivation c'est ma famille.

**Que tous tes souhaits se réalisent !!**



# Liesloise, lieslois, sportifs de haut niveau



## Manon Bohard Cailier

**Métier :** diététicienne nutritionniste au RéPPOP (réseau de prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique) à Besancon

**Statut :** semi-professionnelle, **Equipe de France depuis 2021** suite à une sélection, dépend de la Fédération Française de l'Athlétisme, Sponsors : HOKA (équipementier international) et autres locaux

**Sport :** trail running : course à pied tout terrain. La discipline se pratique sur la longue durée entre 80 et 170 km

**Entraînement :** 9 à 12 fois par semaine, ce qui correspond à 18h/30h de pratiques course, ski, musculation, vélo

**Palmarès :** plus de 100 médailles et trophées, vice-championne de France, 3eme au championnat du monde 2023 à Innsbruck, 1ere au trial 2021 des ducs de Savoie (149 km – 9100m de dénivelé positif), 1ere au MIUT 2023 Madeira Island Ultra Trail (116 km -7400m de dénivelé)

**Difficultés :** Gestion des émotions et du sommeil, concilier sport et travail,

**Avenir :** poursuivre encore 2 années à haut niveau en équipe de France et penser à ma famille

J'ai été très bien accueillie par les liesloises et lieslois. Je regrette de ne pas connaître suffisamment les habitants.

**Bonne continuation à Manon faite de victoires !!**



**Carte d'identité :** 31 ans, mariée à Alexandre, habite à Liesle depuis 2021. Son papa pratique encore le trail running à haut niveau

**Les passions :** la montagne, la nature, la lecture, la musique et bien sûr voyager



## Monique Chevassu

### Carte d'identité :

71 ans, habitant à Buffard, 3 ans de pratique de boule lyonnaise.

**Club :** Mouchard

**Palmarès de boule lyonnaise :** championne Jura 2023, championne Bourgogne Franche-Comté 2023, Championne de France 2023.

**Ses passions :** Ces petits-enfants, la marche, la boule lyonnaise.

Après avoir dirigé le café de la gare de Liesle pendant 30 ans, puis aidé son fils jusqu'en 2019, Monique a rejoint son mari Fanfan à la boule lyonnaise de Mouchard.

Elle y développe des qualités de pointeuse et joue régulièrement des concours vétérans avec son mari mais aussi un autre lieslois : Gilles Faillenet.

Cette année, sur une idée d'Annette Roy, amie et joueuse de lyonnaise au club de Poligny, se monte une équipe féminine, estampillé Jura, où se rajoutent 2 joueuses du club de Dole (Christine Lambert et Karine Lagarde).

L'aventure commence par championne du Jura, qui les amène à disputer le trophée de Bourgogne Franche-Comté.

Ce qu'elle réalise en devenant Championne. Donc qualification pour les championnats de France en Puy-en-Velay en juillet dernier.

**48 équipes de toute la France au départ de l'épreuve, pour gagner la finale contre l'Ardèche.**

**Félicitation Monique pour ce titre, et bonne retraite en Bleu, Blanc, Rouge !**

### La boule lyonnaise c'est quoi ?

Le but du jeu est le même que celui de la pétanque : mettre la boule le plus proche du bouchon.

Il y a 3 grandes différences entre ces 2 jeux.

La 1ere est la boule, celle-ci est plus grosse, avec un diamètre variant de 90 à 110 mm pour un poids entre 700 et 1300 g.

La 2<sup>ème</sup> est le terrain, celui-ci mesure 27.5 m de long et entre 2.5 et 4 m de large. Il est divisé en 3 zones. Un rectangle principal de 12.5 m de long dans lequel le joueur fait rouler sa boule, et 2 zones de 5 m où le joueur prend son élan et là où se situe le but.

La 3<sup>ème</sup> est les règles qui régissent le jeu. Si vous avez envie de découvrir ce sport, renseignez-vous auprès de Gilles Faillenet.



**Jean-Marie DALOZ et Marc CHEVASSU**





# Notre Monument aux morts : 100 ans déjà !



S'appuyant sur l'esprit de la loi du 25 octobre 1919, préconisant la construction de monuments aux morts en souvenir et gloire des enfants tombés au combat durant la grande guerre, Le Maire de l'époque, M. François Coulet et son conseil municipal, réfléchissent au projet très onéreux de la construction de notre monument. Après de nombreuses délibérations, l'inauguration eut lieu le 11 novembre 1923. Il avait été commandé en 1921 au marbrier du village, Césaire Pessey.

La fonction de cet édifice étant de rassembler la population autour du souvenir de ceux qui ne reviendront plus, faisait ainsi participer la commune au travail de deuil des familles. Graver le nom des morts dans la pierre revenaient à donner à ceux-ci un peu de cette gloire dont étaient alors parés ceux qui s'étaient sacrifiés pour la victoire de la France.

Pour l'occasion, la première orpheline de Guerre, Gilberte Bôle alors âgée de 9 ans, proclamait ce discours :

***« Je suis bien heureuse d'avoir été choisie pour vous remercier, au nom des habitants de Liesle, de l'empressement avec lequel vous avez répondu à leur appel.***

***Charmés de l'éclat que votre concours précieux a donné à cette cérémonie, ils vous remercient chaleureusement.***

***Permettez donc à une petite orpheline de la grande guerre de vous offrir ce modeste bouquet qu'elle vous prie d'accepter en témoignage de gratitude. »***

Nous nous retrouverons, encore plus particulièrement cette année, ce 11 novembre 2023 à 09 h00 pour fêter le centenaire et perpétuer ce devoir de mémoire pour tous ceux qui se sont battus pour notre Pays.

Alain CUSSEY



# Agenda

**13 octobre : 17 à 20h Marché de producteurs et artisans** - Mary des bois proposera un

grand chaudron de croute de forestière à emporter ou manger sur place - buvette tenue par la Conviviale

**17 octobre : 9h30-11h30 ludothèque à la salle des fêtes** avec le relais d'assistantes maternelles

**18 octobre et 29 novembre : 14h30-16h à la Bibliothèque**, animation jeux de société suivi d'un gouter

**18 octobre : 20h AG de l'association des parents d'élèves** à la salle des associations (salle terrain de foot)

**9 novembre : 20h réunion « fenêtres de l'Avent »** - la conviviale

**11 novembre : 9h cérémonie aux monuments aux morts**

Retrouvez sur [www.relaxasons-sonotherapie.fr](http://www.relaxasons-sonotherapie.fr) les activités de Lucile CALLET, voyage sonore collectif ou atelier soin énergétique.



## Les Fenêtres de l'Avent s'ouvrent à Liesle

*Projet proposé par Isabelle VALOT à l'aide de la Conviviale*

Du 1<sup>er</sup> au 24 décembre, Liesle se transforme en calendrier de l'Avent.

Le principe est simple : chaque soir un habitant du village illumine, décore une fenêtre de sa maison sur le thème de Noël (bougies, vitraux, dessins, etc.... à votre imagination).

Les habitants sont invités à venir découvrir, admirer et partager un moment convivial.

Vous êtes intéressés, vous voulez en savoir plus :

[laconvivialecomtoise@gmail.com](mailto:laconvivialecomtoise@gmail.com)

**Réunion d'information le :**

**jeudi 9 novembre à 20h00**

**Salle des Associations**



### Ont participé et Crédits photos :

C. Casenove, M. Chevassu

A. Cussey, J-M. Daloz,

M. Fontanier, B. Knaebel

M. Liniger, M.Mouroto, S. Valot,

**Retrouvez toute l'actualité sur :**

**Site internet :** [www.liesle.net](http://www.liesle.net)

**Application Intramuros :** Liesle

**Page facebook :**

[www.facebook.com/villagedeliesle](http://www.facebook.com/villagedeliesle)